

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 25 mars 2024

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Isabelle JEZEQUEL excusés.

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	1 782 752.68 €	2 595 245.58 €	812 492.90 €
Investissement	1 567 497.46 €	1 321 467.82€	-246 029.64 €

Budget commune : Affectation du résultat 2023

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 soit la somme de 812 492.90 € en section d'investissement au budget primitif 2024

Vote des taux 2024

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1% et fixe les taux suivants pour 2024

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.12%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%
- Taxe d'habitation : 17.07 %

Budget commune : Vote du Budget primitif 2024

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 683 426.00 €
- Section d'investissement : 3 526 165.27 €

Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2023.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	230 667.86 €	435 518.58 €
Recettes	645 336.25 €	199 704.54 €
Résultat	414 668.39 €	-235 814.04 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 717 762.04€
Investissement : 434 312.69€

Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1848.00 €	0.00 €
Recettes	3271.63 €	0.00 €
Résultats	1423.63 €	0.00 €

L'excédent sera intégré au budget de la commune et la commune devra reverser à la CCPL 41% de cet excédent. La compétence est désormais exercée par la CCPL

Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 684.51 €	38 790.49 €
Recettes	26 361.53 €	33 692.77 €
Résultats	22 677.02 €	-5 097.72 €

L'excédent de fonctionnement sera intégré au budget de la commune et la commune devra reverser à la CCPL 41% de cet excédent

Le déficit d'investissement sera intégré au budget de la commune et remboursé par la CCPL. La compétence est désormais assurée par la CCPL.

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 440.03 €	0.00 €
Recettes	37 907.96 €	0.00 €
Résultats	26 467.93 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 37 513.93€
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Restaurant à l'Ouest : remboursement de la licence

Pour des raisons réglementaires, la commune ne pouvait pas acheter de licence 4 pour le restaurant « A l'ouest » et rembourse à M. André LE NEN la location de la licence 4 d'un montant de 350.00 €.

Programme Voirie 2024 : Honoraires Maître d'œuvre

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) valide la proposition du cabinet ING Concept d'un montant de 1750.00 € HT pour préparer le marché et suivre les travaux du programme voirie 2024.